

Communiqué

***Loi de Finances rectificative 2012 :
Les crédits de Bercy encore amputés***

Le décret 2012-959, paru au Journal Officiel de ce jour, fixe la répartition des crédits ouverts ou annulés dans la loi de finances rectificative 2012, adoptée par le Parlement le 31 juillet.

Le ministère de l'Économie et des Finances est encore une fois l'un des plus importants contributeurs à l'effort de rigueur budgétaire.

Avec la suppression de 4,8 M d'€ d'autorisations de paiement et de crédits de paiement, ce sont de nombreux moyens de fonctionnement et d'intervention qui sont amputés dans les directions de ce ministère.

Cette ponction vient se rajouter à celle déjà actée à l'automne dernier lors de l'adoption du budget 2012.

A l'heure où les agents des services économiques et financiers connaissent des conditions de travail particulièrement dégradées, en raison de la disparition de milliers d'emplois depuis dix ans et de la suppression continue des moyens budgétaires, FO Finances condamne fermement cette décision qui les « catalogue » encore un peu plus comme des acteurs non prioritaires du service public.

Alors que d'ores et déjà de nouvelles coupes budgétaires sont annoncées, dans le cadre de la préparation du budget 2013, FO Finances mettra tout en œuvre pour combattre cette politique d'austérité visant tout particulièrement les agents des finances.

Paris, le 17 Août 2012